



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Proposition de loi 4865

Proposition de loi ayant pour objet d'assurer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique

Date de dépôt : 14-11-2001

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
14-11-2001	Déposé	4865/00	<u>3</u>
22-10-2003	Prise de position du Gouvernement (22.10.2003)	4865/01	<u>11</u>
13-10-2009	Retrait du rôle des affaires de la Chambre des Députés 1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Premier Ministre, Ministre d'Etat (13.10.2009) 2) Liste des propositions de loi à re [...]	4865/02	<u>14</u>

4865/00

N° 4865

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROPOSITION DE LOI

ayant pour objet d'assurer la qualité de l'alimentation
dans la restauration collective publique

* * *

(Dépôt, MM. Nico Loes et Marco Schank: le 14.11.2001)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Texte de la proposition de loi	1
2) Exposé des motifs.....	3
3) Commentaire des articles	4

*

TEXTE DE LA PROPOSITION DE LOI

TITRE I

Objet, champ d'application et objectifs

Art. 1er.– La présente loi a pour objet d'assurer une qualité optimale de l'alimentation à tout usager de la restauration collective publique.

Art. 2.– La présente loi s'applique à toute forme de restauration collective si elle est exercée de façon régulière et si elle est organisée ou financée ou subventionnée soit par l'Etat, soit par les communes, soit par les établissements publics créés par l'Etat ou par les communes.

Art. 3.– Une qualité optimale de l'alimentation est obtenue par la réalisation des objectifs suivants:

1. au niveau de la qualité intrinsèque des aliments: il faut utiliser des aliments frais, non ou faiblement transformés, ne comportant pas d'additifs, dont la méthode de production peut être documentée sur toute la filière et dont la traçabilité est assurée;
2. au niveau de la qualité nutritionnelle des aliments: il faut fournir une alimentation saine, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques de l'utilisateur;
3. au niveau de la qualité hygiénique et sanitaire des aliments: il faut atteindre un degré élevé;
4. au niveau des exigences liées au développement durable: il faut utiliser des produits issus de filières de production, de transformation et de commercialisation, qui tendent vers un degré de développement durable qui soit élevé.

TITRE II

Moyens

Art. 4.– (1) Le ministre ayant dans ses attributions l'agriculture, désigné ci-après par „le ministre“, est chargé de l'exécution des dispositions de la présente loi et de ses règlements d'exécution.

(2) Le ministre fait effectuer des contrôles réguliers quant au respect des normes de qualité prévus à l'article 6.

(3) Le ministre peut demander des explications aux intéressés.

(4) Le ministre reçoit les réclamations.

(5) Le ministre adresse aux intéressés des recommandations et des avertissements.

Art. 5.– (1) Il est créé un conseil supérieur de la restauration collective publique, désigné ci-après par le „conseil supérieur“.

(2) Le conseil supérieur est placé sous l'autorité du ministre. Les relations du conseil supérieur avec le Gouvernement et avec les autorités publiques ont lieu par l'intermédiaire du ministre.

(3) Le conseil supérieur est chargé de conseiller le Gouvernement en ce qui concerne les grandes options ou les problèmes majeurs en matière de la restauration collective publique. Il émet son avis sur les questions dont il est saisi par le Gouvernement dans les délais fixés par celui-ci. Il peut de sa propre initiative faire les propositions qu'il juge utiles à l'accomplissement de sa mission ou concernant la restauration collective publique.

(4) La composition, le mode de nomination du président et des membres, les modalités de fonctionnement et ses relations avec le Gouvernement et les autorités publiques, les modalités de publication de ses avis, ses relations avec la presse ainsi que les indemnités revenant à ses membres ou aux experts appelés à collaborer à ses travaux sont arrêtés par règlement grand-ducal.

Art. 6.– (1) Un règlement grand-ducal, pris sur avis du Conseil d'Etat et du conseil supérieur, détermine les normes de qualité conformément aux objectifs définis à l'article 3.

(2) Tout cahier des charges doit mentionner les normes de qualité et être agréé par le ministre.

Art. 7.– (1) Il est créé auprès du ministère de l'agriculture une cellule administrative.

(2) La cellule administrative est chargée:

1. d'assister le ministre dans l'exécution des dispositions de la présente loi;
2. de coordonner les activités des différents ministères qui sont en relation avec la présente loi;
3. d'assurer la formation et le conseil des différents acteurs opérant dans le secteur de la restauration collective;
4. de sensibiliser le public sur tous les aspects de la restauration collective.

(3) La composition de la cellule administrative est fixée par un règlement grand-ducal.

*

EXPOSE DES MOTIFS

A. LE DEVELOPPEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

L'évolution des modes de vie et de travail amène de plus en plus de personnes à prendre leur repas en dehors de leur foyer familial. Parallèlement au développement de la restauration individuelle, on constate également une croissance au niveau de la restauration collective. Parmi les catégories de personnes qui ont le plus recours à la restauration collective, il convient de citer principalement les jeunes, les personnes âgées ainsi que les malades.

L'augmentation du nombre de familles monoparentales, le fait que de plus en plus de parents n'ont plus la possibilité de s'occuper de leurs enfants à des heures fixes de la journée, les changements dans les rythmes scolaires et les problèmes liés au transport scolaire font que l'on ne peut plus concevoir des établissements scolaires sans restaurant et sans structure d'accueil. Le développement de la restauration collective dans les écoles s'illustre à partir de chiffres. Au cours de l'an 2000, les cantines scolaires de l'enseignement secondaire ont proposé 400.000 menus et ont vendu 860.000 tickets. Le nombre de repas offerts aux enfants de bas âge dans le cadre des crèches tend également à augmenter.

Le changement des structures familiales oblige un grand nombre de personnes âgées à avoir recours à des services spécialisés tels que par exemple les centres intégrés, les foyers de jours ainsi que le service des repas sur roues qui offrent entre autres une alimentation. En cas de maladie, les personnes sont obligées de prendre leur repas dans des établissements hospitaliers.

*

B. LES RESPONSABILITES DE L'ETAT

Si l'Etat peut laisser une large part de responsabilité aux acteurs privés dans le cadre de la restauration individuelle (tout en assurant des standards hygiéniques et sanitaires de haut niveau), la situation est différente pour la restauration collective publique où l'Etat prend plus directement une responsabilité vis-à-vis des personnes concernées. Cette responsabilité d'assurer une alimentation saine est d'autant plus grande que l'action de l'Etat s'adresse à des catégories de la population qui sont plus sensibles à une alimentation saine et équilibrée, notamment les jeunes dans les écoles ou crèches, les malades dans les hôpitaux et les personnes âgées. En effet, ces trois catégories de personnes n'ont bien souvent pas le choix de leur restauration. Par contre, les clients peuvent choisir dans le secteur de la restauration individuelle dans une large mesure le type et la qualité des repas qu'ils veulent consommer.

Un autre facteur qui induit une responsabilité accrue des instances publiques réside dans le fait que la qualité de cette restauration collective est déterminée dans une large mesure par le système des achats par soumission publique, qui, du moins dans le passé, a conduit bien souvent à une diminution de la qualité par le système de compression des coûts.

Les récentes crises de la dioxine, de l'ESB et de la fièvre aphteuse ont montré qu'on ne peut laisser le système alimentaire se régler uniquement en fonction de la déterminante prix, sous peine d'une détérioration substantielle de la sécurité et la qualité alimentaire. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que ces crises ont abouti au niveau communautaire à la présentation du Livre Blanc de la Commission européenne sur la sécurité alimentaire. Par ce document, la Commission européenne montre avec détermination sa volonté de réformer le système de sécurité alimentaire européen afin d'assurer un niveau de sécurité alimentaire optimal. C'est le fameux „principe de l'étable à la table“, mis en avant par les auteurs du Livre Blanc, qui devra aussi être respecté dans le Grand-Duché.

Une autre considération importante, qui s'est dégagée des débats menés dans le cadre de ces crises, est que les notions de qualité des produits et de sécurité alimentaire ne se limitent pas (ou plus) au produit final lui-même, mais qu'il est de plus en plus important de connaître l'origine du produit, son mode de fabrication et l'ensemble des processus de transformation. La notion de traçabilité, qui permet de retracer le produit final jusqu'au producteur primaire et de garantir les méthodes de production et de transformation, devient de plus en plus importante. A cela s'ajoute la nécessité d'assurer une certaine qualité écologique de la production et de la transformation, qui permet de garantir le caractère durable du processus de production dans son entièreté. Il incombe à l'autorité publique de jouer un rôle précurseur dans ce domaine, qui constitue un élément important pour assurer la durabilité de notre société.

Au vu de ce qui précède, il est important que l'Etat se fixe des objectifs ambitieux en matière de qualité dans la restauration collective publique. La présente proposition de loi tend à instaurer un système de garantie de cette qualité, mais elle ne touche pas la gestion au sens strict des entreprises opérant dans le secteur de la restauration collective. Pour être viable, un tel texte ne peut pas imposer des critères absolus en matière de qualité, mais il doit déterminer un mécanisme qui permettra d'adapter la qualité aux différents usages, tout en inscrivant formellement des objectifs ambitieux à atteindre.

*

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1er

Cette disposition détermine l'objet de la présente proposition, à savoir une qualité alimentaire optimale pour tous les usagers de la restauration collective publique.

Article 2

Cet article détermine le champ d'application de la proposition de loi. Celle-ci s'applique à l'ensemble des formes de restauration collective publique qui, d'une part, sont exercées de façon régulière et, d'autre part, relèvent de la responsabilité des personnes morales de droit public. A noter que cette responsabilité peut être directe, dans l'hypothèse où ces personnes morales de droit organisent elles-mêmes la restauration collective publique, ou indirecte, dans les cas où celles-ci la financent ou subventionnent.

Article 3

Cet article fixe les objectifs à réaliser pour atteindre une qualité optimale de l'alimentation dans la restauration collective publique. Plus particulièrement, il précise à l'intérieur de chacun des quatre critères de qualité les objectifs qui doivent être réalisés. A l'intérieur de chaque critère de qualité, le niveau le plus élevé, sinon le niveau optimal, doit être atteint.

1. Au niveau de la qualité intrinsèque des aliments, cinq aspects sont à prendre en considération, à savoir:

- la fraîcheur, qui garantit également la teneur en éléments essentiels tels que les vitamines;
- le faible niveau de transformation, qui tend à assurer le caractère original du produit;
- l'absence d'additifs, qui induit la fraîcheur du produit et évite l'ingestion de substances chimiques inutiles;
- la documentation de la méthode de production, qui permet d'apprécier la valeur du mode de production notamment au point de vue de l'utilisation d'engrais ou du bien-être des animaux;
- la traçabilité, qui permet de connaître les différentes étapes de la production et de la transformation ainsi que les intervenants y relatifs.

2. Au niveau de la qualité nutritionnelle des aliments, il est proposé de fournir une alimentation saine, équilibrée et adaptée aux besoins spécifiques de la population visée.

3. Au niveau de la qualité hygiénique et sanitaire des aliments, la proposition de loi prévoit un degré élevé. Bien que cet aspect soit déjà couvert par le droit communautaire et le droit national, il convient de le citer parmi les objectifs de la présente proposition, ceci dans un souci de cohérence et pour être complet.

4. Au niveau du développement durable, il est proposé d'utiliser des produits issus de filières de production, de transformation et de commercialisation qui tendent vers un degré élevé de développement durable.

Le développement durable, tel que l'a défini en 1987 la Commission Brundland (Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement) constitue „*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*“. Depuis la conférence de Rio de Janeiro en date du 14 juin 1992, la communauté internationale reconnaît

le développement durable comme un objectif. Une politique de développement durable tend à intégrer le développement économique et social ainsi que la protection de l'environnement.

Même si des instruments de mesure d'un développement durable font encore actuellement défaut, respectivement se trouvent dans un stade d'élaboration, les auteurs de la présente proposition croient utile d'y intégrer d'ores et déjà le concept du développement durable. Ceci implique qu'il convient de concilier les exigences de développement économique et de protection de l'environnement non seulement au niveau de la production primaire, mais également au niveau de la transformation, de l'emballage et du transport des produits alimentaires. La stratégie qui en découlera peut être illustrée à travers quelques exemples concrets: des produits ou des ingrédients transportés sur de courtes distances devront être privilégiés par rapport à ceux nécessitant un transport sur de longues distances; le conditionnement en emballages adéquats et dans des matières recyclables seront à préférer dans beaucoup de cas à des emballages individualisés, etc. Des considérations d'ordre social ou éthique, telles que par exemple le principe du commerce équitable, devront également entrer en jeu.

La combinaison des exigences de qualité intrinsèque des aliments et notamment de fraîcheur, avec les exigences de développement durable favorisera l'utilisation de produits régionaux, de produits du terroir ainsi que de produits issus de l'agriculture biologique. En même temps, elle valorisera l'artisanat local par le recours à des artisans boulangers et bouchers par exemple, qui seront le mieux en mesure de fournir des produits frais. Au-delà de la garantie de la sécurité alimentaire et de la qualité des aliments dans le secteur de la restauration collective, cette proposition aura pour effet une consolidation du secteur de l'alimentation de proximité.

Globalement, la disposition sous rubrique renforcera la qualité alimentaire dans la restauration collective, tout en contribuant au développement économique et social du secteur agricole ainsi que des petites et moyennes entreprises du secteur alimentaire.

Article 4

Le paragraphe (1) charge le ministre de l'agriculture de l'exécution des dispositions du texte. En effet, l'analyse des circuits de production des aliments montre que ce ministère est compétent pour la plus grande partie de la filière agro-alimentaire et dispose dans le cadre des instruments de politique agricole d'ores et déjà d'un grand nombre de moyens d'action.

Les paragraphes (2) à (4) précisent les pouvoirs du ministre, à savoir le contrôle régulier quant au respect des normes de qualité, la faculté de demander des explications, la réception de réclamations ainsi que la faculté d'adresser des recommandations et des avertissements.

Article 5

Cette disposition a pour objet de créer un conseil supérieur de la restauration collective publique. Placé sous l'autorité du ministre de l'agriculture, ledit conseil supérieur aura pour missions de conseiller le Gouvernement sur les grandes options ou sur les problèmes majeurs en matière d'alimentation dans la restauration collective publique ainsi que d'émettre des avis. En outre, il aura la faculté de faire de sa propre initiative des propositions.

L'institution d'un conseil supérieur a fait ses preuves dans d'autres secteurs. A titre d'exemple, il convient de citer la matière de l'aménagement du territoire. A noter que l'article sous référence est inspiré dans une large mesure de l'article 23 de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire.

Un règlement grand-ducal fixera le détail. En ce qui concerne la composition du conseil supérieur, les auteurs de la présente proposition suggèrent une large représentation de tous les acteurs directement ou indirectement par la restauration collective publique. A titre d'exemple, ledit conseil pourra comprendre des représentants des différents ministères, des chambres professionnelles, des enseignants, du personnel socio-éducatif, des élèves, des parents d'élèves, des personnes âgées ainsi que des personnes handicapées.

Article 6

Le paragraphe (1) prévoit que les normes de qualité devront être définies par voie de règlement grand-ducal, le tout conformément aux objectifs définis à l'article 3.

Le paragraphe (2) prévoit que les cahiers des charges devront mentionner les normes de qualité. En plus, ils devront faire l'objet d'une agrégation par le ministre de l'agriculture.

Article 7

Cette disposition prévoit la mise en place, auprès du ministère de l'agriculture, d'une cellule administrative. Ses missions consisteront dans l'assistance du ministre, de la coordination entre les différents ministères, dans la formation et le conseil des intéressés ainsi que de la sensibilisation du public.

L'institution d'une cellule administrative se justifie par une augmentation sensible de la charge de travail du ministère de l'agriculture résultant de l'application de la loi. Dès lors, il est indispensable que le ministre soit assisté d'une équipe de fonctionnaires se consacrant de façon exclusive et à titre permanent aux dossiers liés à la restauration collective publique. Un règlement grand-ducal fixera la composition de cette cellule.

Luxembourg, le 14 novembre 2001

Les auteurs,

Marco SCHANK
Député

Nico LOES
Député

Service Central des Imprimés de l'Etat

4865/01

N° 4865¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2003-2004

PROPOSITION DE LOI**ayant pour objet d'assurer la qualité de l'alimentation
dans la restauration collective publique**

* * *

PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT

(22.10.2003)

La proposition de loi déposée par Messieurs les députés Nico LOES et Marco SCHANK poursuit un large spectre d'objectifs, à savoir:

- assurer la qualité des aliments servis dans la restauration collective publique. Sont visées la qualité intrinsèque des aliments, la qualité nutritionnelle et la qualité hygiénique et sanitaire;
- assurer le développement durable par la conciliation d'exigences liées au développement économique, d'une part, et à la protection de l'environnement, d'autre part. Des considérations d'ordre social et éthique sont également évoquées à l'exposé des motifs;
- promouvoir l'alimentation de proximité par l'utilisation de produits régionaux, de produits du terroir et de produits issus de l'agriculture biologique.

Les auteurs de la proposition de loi entendent conférer l'exécution concrète des mesures proposées au Ministre ayant dans ses attributions l'Agriculture, assisté d'un conseil supérieur de la restauration collective publique. Ce conseil a pour mission de conseiller le Gouvernement en ce qui concerne les grandes options ou les problèmes majeurs en matière de la restauration collective publique.

Afin de pouvoir assurer la charge supplémentaire de travail, découlant de cette nouvelle mission, les auteurs envisagent la création d'une cellule administrative au sein du Ministère de l'Agriculture. Cette cellule a notamment pour charge d'assister le Ministre et de coordonner les activités des différents Ministères opérant dans le secteur de la restauration collective.

Cette proposition de loi s'apparente à des déclarations faites par Monsieur le Premier Ministre lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en date du 3 mai 2001 et selon lesquelles l'Etat doit montrer l'exemple et doit pouvoir offrir au sein des établissements de l'Etat, dans les hôpitaux, dans les écoles et dans les foyers pour personnes âgées des produits luxembourgeois de qualité, démarche permettant également de mieux soutenir les producteurs luxembourgeois.

Il est indéniable que les différentes crises dans le domaine alimentaire (ESB, dioxine, fièvre aphteuse) ont provoqué une méfiance de la part du consommateur vis-à-vis des produits alimentaires. Afin de rétablir la confiance du consommateur, une traçabilité accrue de la chaîne alimentaire ainsi qu'une meilleure qualité des produits alimentaires sont indispensables, notamment dans la restauration collective.

Bien plus, les changements profonds intervenus dans l'organisation du travail et au niveau de la vie familiale ont eu des répercussions importantes sur la façon du consommateur de s'alimenter. On observe une nette progression de la restauration collective dans toutes les tranches d'âge. C'est pourquoi il est légitime et nécessaire que l'Etat montre l'exemple et oriente la restauration collective, dans laquelle il est directement ou indirectement impliqué, vers une alimentation de qualité dans le but de la préservation de la sécurité alimentaire et de la santé.

Le Gouvernement peut donc pleinement souscrire aux objectifs poursuivis par cette proposition de loi.

Toutefois et quant au fond, le Gouvernement s'interroge sur la nécessité de recourir à une loi pour définir les objectifs visés et pour assurer leur mise en oeuvre. Le Gouvernement est plutôt d'avis que les mêmes buts pourraient être atteints par l'établissement d'un cahier des charges reprenant des critères rigoureux afin d'assurer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique.

Une telle approche plus pragmatique aurait l'avantage d'une plus grande flexibilité par rapport aux besoins spécifiques des différentes formes de restauration collective et éviterait des procédures fastidieuses telles que proposées par la proposition de loi, notamment la création d'un Conseil supérieur de la restauration collective et celle d'une cellule administrative.

Dans ce contexte le Gouvernement voudrait souligner que les services du Ministère de la Santé et ceux du Ministère de l'Education nationale ont élaboré un „Guide pratique de la restauration scolaire“ renfermant une foule de conseils en matière de qualité, d'hygiène, de conservation et de préparation des aliments et sur les besoins nutritionnels des enfants.

Ceci dit et quant aux dispositions de la proposition de loi, il est constaté qu'en raison de l'objectif poursuivi cette proposition néglige les compétences existantes du Ministère de la Santé en cette matière. Ainsi, la loi modifiée du 25 septembre 1953 ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels donne une compétence générale au Ministre de la Santé en matière de denrées alimentaires. De même, la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la direction de la santé charge les médecins de l'inspection sanitaire de surveiller „les lieux où sont fabriquées, manipulées, entreposées et vendues des denrées alimentaires“. Il s'ensuit que la proposition de loi serait à amender pour tenir compte de ces dispositions légales existantes.

Dans ce même ordre d'idées le Gouvernement voudrait rappeler la collaboration existante entre les départements de la Santé et de l'Agriculture par le biais du Comité de coordination en matière de sécurité alimentaire, institué en 2001, qui a pour mission d'aviser toute question ayant trait à la sécurité alimentaire et de proposer toute amélioration qu'il jugera utile.

Quant à l'objectif de promotion de produits du terroir et de l'alimentation de proximité, le Gouvernement estime que des dispositions légales trop précises à cet égard risquent de se heurter aux règles communautaires en matière de libre circulation des biens et en matière de marchés publics.

A la lumière de ces considérations le Gouvernement ne peut pas donner son aval à cette proposition de loi et se prononce en faveur d'une solution plus pragmatique pour atteindre les objectifs y visés et auxquels il se rallie entièrement.

4865/02

N° 4865²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROPOSITION DE LOI

**ayant pour objet d'assurer la qualité de l'alimentation
dans la restauration collective publique**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Dépêche du Président de la Chambre des Députés au Premier Ministre, Ministre d'Etat (13.10.2009)	1
2) Liste des propositions de loi à retirer du rôle des affaires de la Chambre des Députés.....	2

*

RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PREMIER MINISTRE, MINISTRE D'ETAT**

(13.10.2009)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer, qu'en date du 13 octobre 2009 les propositions de loi reprises sur la liste jointe en annexe ont été retirées du rôle des affaires de la Chambre des Députés.

J'adresse copie de la présente à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

*

**LISTE DES PROPOSITIONS DE LOI A RETIRER DU ROLE
DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

- 1) **3407** Proposition de loi concernant l'abolition de la loi du 30 juillet 1960 concernant la protection des secrets intéressant la sécurité extérieure de l'Etat
Dépôt: **Monsieur Jean Huss**, le 31.5.1990
- 2) **3512** Proposition de loi en vue de la modification de la loi du 7 septembre 1987, ayant changé celle du 4 avril 1924, portant création de Chambres professionnelles à base électorale
Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 20.3.1991
- 3) **3577** Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes
Dépôt: **Monsieur Henri Grethen**, le 3.12.1991
- 4) **3679** Proposition de loi réglementant les conditions d'accès à l'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 12.10.1992
- 5) **3836** Proposition de loi portant modification de la loi du 8 avril 1993 relative à l'organisation de l'indivision et étendant l'attribution préférentielle en cas de succession aux entreprises commerciales, industrielles et artisanales
Dépôt: **Monsieur Henri Grethen**, le 7.9.1993
- 6) **3840** Proposition de loi complétant la loi électorale (loi modifiée du 31 juillet 1924)
Dépôt: **Monsieur Jean-Paul Rippinger**, le 27.9.1993
- 7) **3878** Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le remplacement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre
Dépôt: **Monsieur Emile Calmes**, le 22.2.1994
- 8) **4169** Proposition de loi portant a) l'interdiction de circulation des véhicules de poids lourds en transit durant les week-ends b) l'interdiction de dépassement pour véhicules de poids lourds
Dépôt: **Monsieur Lucien Lux**, le 11.6.1996
- 9) **4220** Proposition de loi concernant la réglementation des vols de nuit
Dépôt: **Monsieur Laurent Mosar**, le 16.10.1996
- 10) **4253** Proposition de loi autorisant le gouvernement à participer comme membre fondateur et à accorder une aide financière annuelle à la „Fondation Janis Joplin“
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 5.12.1996
- 11) **4254** Proposition de loi relative à la création d'une Cité de l'action Culturelle, du Livre et de la Musique à Luxembourg
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 5.12.1996
- 12) **4255** Proposition de loi concernant le transport de marchandises par voie terrestre
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 10.12.1996
- 13) **4262** Proposition de loi relative à l'agrément des réviseurs d'entreprises en matière écologique et à l'enregistrement des sites
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 8.1.1997
- 14) **4270** Proposition de loi relative à la responsabilité et à l'assurance obligatoire dans le domaine de la construction
Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 27.1.1997
- 15) **4298** Proposition de loi relative à la création d'un parc économique et naturel de la région de la „Minett“
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 29.4.1997

- 16) **4299** Proposition de loi portant modification de l'article 382 du code pénal
Dépôt: **Madame Ferny Nicklaus-Faber**, le 30.4.1997
- 17) **4354** Proposition de loi portant subventionnement de la mise en oeuvre de systèmes communautaires de management environnemental et d'audit
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 22.9.1997
- 18) **4355** Proposition de loi relative à la modification de la loi du 15 juillet 1993 concernant les débits de boissons non alcooliques
Dépôt: **Madame Anne Brasseur**, le 25.9.1997
- 19) **4360** Proposition de loi portant réforme de la loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 13.10.1997
- 20) **4401** Proposition de loi portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales
Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 26.1.1998
- 21) **4434** Proposition de loi tendant à modifier la loi modifiée du 16 août 1967 afin de la mettre en conformité avec les exigences de l'article 99 de la Constitution
Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 6.5.1998
- 22) **4550** Proposition de loi concernant la modification des articles 57, 62 et des articles 335 à 339 du code civil traitant de la reconnaissance d'un enfant naturel
Dépôt: **Monsieur Willy Bourg**, le 15.3.1999
- 23) **4551** Proposition de loi portant réglementation des ensembles de coins de terre et jardins familiaux
Dépôt: **Monsieur François Biltgen**, le 16.3.1999
- 24) **4564** Proposition de loi concernant la protection du cheptel piscicole
Dépôt: **Monsieur Jos Scheuer**, le 28.4.1999
- 25) **4567** Proposition de loi relative à l'assistance médicale à la procréation
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 29.4.1999
- 26) **4580** Proposition de loi – concernant l'application aux agents CFL de l'article 4,a) de la loi modifiée du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès et de l'article IV.23) de la loi du 27 août 1986 modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1973 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat – concernant l'application aux pupilles de la nation et aux orphelins de guerre des dispositions de la loi modifiée du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces
Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 21.5.1999
- 27) **4591** Proposition de loi modifiant la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé (modifiée le 26 juillet 1975, le 14 mars 1988, le 22 novembre 1991 et le 12 février 1999)
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 4.11.1999
- 28) **4642** Proposition de loi portant création d'un fonds pour l'énergie
Dépôt: **Monsieur Alex Bodry**, le 14.3.2000
- 29) **4647** Proposition de loi portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail
Dépôt: **Monsieur Jeannot Krecké, Monsieur Lucien Lux**, le 16.3.2000
- 30) **4680** Proposition de loi relative au service de restauration scolaire pour les enfants fréquentant l'enseignement préscolaire, primaire, postprimaire et supérieur
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 27.6.2000

- 31) **4693** Proposition de loi instituant et promouvant l'actionnariat salarié
Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 12.10.2000
- 32) **4711** Proposition de loi 1) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen; 2) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des députés
Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 21.7.2000
- 33) **4745** Proposition de loi portant modification de la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 21.12.2000
- 34) **4747** Proposition de loi visant à réglementer la production, la distribution et la vente du cannabis
Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 4.1.2001
- 35) **4792** Proposition de loi portant création de l'Agence luxembourgeoise de sécurité alimentaire (ALSA)
Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 2.5.2001
- 36) **4793** Proposition de loi portant modification de la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 2.5.2001
- 37) **4810** Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise visant à introduire la double nationalité et à faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise
Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 18.6.2001
- 38) **4823** Proposition de loi visant à modifier la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 11.7.2001
- 39) **4854** Proposition de loi
1. portant abolition de la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d'une Cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg et
2. autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction d'une Cité judiciaire sur les îlots de la „Rocade de Bonnevoie“ à Luxembourg
Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 10.10.2001
- 40) **4864** Proposition de loi visant à favoriser les investissements à caractère éthique, solidaire ou écologique au moyen de la promotion de l'épargne mobilière
Dépôt: **Monsieur François Bausch**, le 13.11.2001
- 41) **4865** Proposition de loi ayant pour objet d'assurer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique
Dépôt: **Monsieur Marco Schank**, le 14.11.2001
- 42) **4873** Proposition de loi portant modification de la loi du 5 juillet 1991 portant
a) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement à la fonction d'instituteur;
b) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement au certificat de qualification de chargé de direction;
c) création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
d) dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 29.11.2001

- 43) **4888** Proposition de loi portant modification de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations de personnel
 Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 13.12.2001
- 44) **4974** Proposition de loi portant création d'un établissement public dénommé „Institut national de Santé Environnementale“
 Dépôt: **Monsieur Jean Huss**, le 18.6.2002
- 45) **4996** Proposition de loi modifiant la loi modifiée du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire
 Dépôt: **Monsieur Mars Di Bartolomeo**, le 17.7.2002
- 46) **5005** Proposition de loi visant à modifier la loi du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures
 Dépôt: **Monsieur Gusty Graas**, le 8.8.2002
- 47) **5013** Proposition de loi relative à la protection des actionnaires minoritaires et à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition
 Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 19.8.2002
- 48) **5020** Proposition de loi instaurant un programme de délivrance de médicaments à base de cannabinoïdes
 Dépôt: **Madame Renée Wagener**, le 28.8.2002
- 49) **5036** Proposition de loi
 1. relative à la politique nationale de développement durable,
 2. portant création d'un établissement public nommé „Institut national du développement durable“,
 3. portant abrogation de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social
 Dépôt: **Monsieur Robert Garcia, Monsieur Camille Gira**, le 15.10.2002
- 50) **5062** Proposition de loi portant création de la Commission consultative de Médecine préventive et sociale et modifiant la loi du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé
 Dépôt: **Monsieur Jean Colombera**, le 3.12.2002
- 51) **5075** Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite
 Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 18.12.2002
- 52) **5086** Proposition de loi portant modification de l'article 55 de la loi communale du 13 décembre 1988
 Dépôt: **Monsieur Jean-Pierre Klein**, le 28.1.2003
- 53) **5093** Proposition de loi
 1. relative à la politique nationale pour le développement du tourisme,
 2. portant création d'un établissement public nommé „Institut national du Tourisme“,
 3. régissant les modalités du plan quinquennal pour le développement du tourisme
 Dépôt: **Monsieur Robert Garcia**, le 30.1.2003
- 54) **5168** Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 27 novembre 1980 ayant pour objet la création d'une administration de l'environnement
 Dépôt: **Monsieur Alex Bodry**, le 17.6.2003
- 55) **5172** Proposition de loi portant organisation d'un réseau de bibliothèques communales
 Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 1.7.2003

- 56) **5185** Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 28 juin 2002
1. adaptant le régime général et les régimes spéciaux de pension
 2. portant création d'un forfait d'éducation
 3. modifiant la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti
- Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 15.7.2003
- 57) **5186** Proposition de loi portant modification de la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire
- Dépôt: **Monsieur Jean Colombera**, le 23.7.2003
- 58) **5252** Proposition de loi concernant l'action en faveur de la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes au niveau communal et modifiant la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
- Dépôt: **Madame Dagmar Reuter-Angelsberg**, le 27.11.2003
- 59) **5261** Proposition de loi instituant un service bancaire de base
- Dépôt: **Monsieur Claude Wiseler**, le 17.12.2003
- 60) **5283** Proposition de loi relative aux partis politiques et portant modification de la loi du 12 décembre 1967 modifiée concernant l'impôt sur le revenu
- Dépôt: **Monsieur Jean-Paul Rippinger**, le 27.1.2004
- 61) **5329** Proposition de loi sur les transports publics
- Dépôt: **Monsieur Marc Zanussi**, le 21.4.2004
- 62) **5333** Proposition de loi créant un crédit d'impôt recherche
- Dépôt: **Monsieur Jacques-Yves Henckes**, le 27.4.2004
- 63) **5433** Proposition de loi relative à la modification de l'article 29 de la loi du 29 juin 2004 portant sur les transports publics
- Dépôt: **Monsieur Félix Braz**, le 19.1.2005
- 64) **5450** Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers
- Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 11.3.2005
- 65) **5480** Proposition de loi portant modification a) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée; b) de la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectifs
- Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 31.5.2005
- 66) **5621** Proposition de loi modifiant la loi du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition
- Dépôt: **Monsieur Ben Fayot**, le 18.10.2006
- 67) **5623** Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et abrogeant l'article 24bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux
- Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 24.10.2006
- 68) **5646** Proposition de loi portant organisation d'un référendum populaire concernant la réalisation d'une ligne ferroviaire souterraine avec plusieurs arrêts sur le territoire de la ville de Luxembourg
- Dépôt: **Monsieur Robert Mehlen**, le 5.12.2006
- 69) **5668** Proposition de loi modifiant les articles 68, 74, 75, 172, 266 et 332 de la loi électorale du 18 février 2003 telle qu'elle a été modifiée
- Dépôt: **Madame Anne Brasseur**, le 22.1.2007

- 70) **5682** Proposition de loi portant modification de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 13.2.2007
- 71) **5701** Proposition de loi portant modification de la loi du 15 novembre 1978 relative à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse
Dépôt: **Madame Lydie Err**, le 13.3.2007
- 72) **5703** Proposition de loi sur l'obligation des poids lourds en transit d'emprunter les autoroutes
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 14.3.2007
- 73) **5747** Proposition de loi relative à la modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation, 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
Dépôt: **Monsieur Henri Kox**, le 11.7.2007
- 74) **5776** Proposition de loi portant modification de la loi du 9 juillet 2007 portant 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange; 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
Dépôt: **Madame Anne Brasseur**, le 18.9.2007
- 75) **5783** Proposition de loi modifiant la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement et portant 1. modification du Code du travail; 2. modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 3. modification de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi; 4. modification des articles 100, 161, 239, 375 et 376 du Code des assurances sociales; 5. modification de la loi modifiée du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces; 6. modification de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural; 7. réforme de la taxe sur les véhicules routiers; 8. modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques; 9. introduction d'une contribution changement climatique sur les carburants et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre; créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto; et modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés; 10. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat; 11. établissement de la participation du Grand-Duché du Luxembourg aux Fonds carbone de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement; 12. modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 26.9.2007
- 76) **5793** Proposition de loi visant à abolir l'article 25. b) de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle qu'elle a été modifiée
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 15.10.2007
- 77) **5794** Proposition de loi portant création d'une chambre des retraités
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 15.10.2007
- 78) **5875** Proposition de loi a) réinstaurant l'automatisme d'indexation des salaires, traitements, pensions et rentes b) réinstaurant l'indexation des prestations familiales et du forfait éducation et c) instaurant l'indexation automatique du boni pour enfant et de ce fait 1) abrogeant les articles 1er et 3 de la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements 2) modifiant a) l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat la loi modifiée du 27 mai 1975 portant généralisation de l'échelle mobile des salaires et des traitements;

b) l'article 10 de la loi modifiée du 20 juin 1977 ayant pour objet: 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge; c) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance; d) l'article 4 de la loi modifiée du 30 avril 1980 portant création d'une allocation de maternité; e) l'article 4 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales; f) l'article 3 de la loi modifiée du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire; g) l'article 6 de la loi modifiée du 1er août 1988 portant création d'une allocation d'éducation; h) l'article 8 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales; i) l'article 3 de la loi du 28 juin 2002 portant création d'un forfait éducation; j) la loi du 21 décembre 2007 relative à la bonification d'impôts pour enfants

Dépôt: **Monsieur Gast Gibéryen**, le 22.4.2008

- 79) **5946** Proposition de loi portant
- modification de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 - modification de la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière
- Dépôt: **Monsieur Michel Wolter**, le 23.10.2008
- 80) **5960** Proposition de loi portant
- modification des conditions d'admission à la fonction d'instituteur
 - modifiant l'article 30 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire
- Dépôt: **Monsieur Claude Adam**, le 26.11.2008
- 81) **5971** Proposition de loi portant modification de l'article 355 du Code des Assurances Sociales
Dépôt: **Monsieur Carlo Wagner**, le 9.12.2008
- 82) **6016** Proposition de loi visant – à renforcer le pouvoir budgétaire de la Chambre des députés – à promouvoir la modernisation de la gestion publique et portant modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 a) sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat b) portant modification de la loi du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances c) portant modification de la loi modifiée du 16 août 1966 portant organisation des cadres de la trésorerie de l'Etat, de la caisse générale de l'Etat et du service de contrôle de la comptabilité des communes et de certains établissements publics (telle qu'elle a été modifiée)
Dépôt: **Monsieur Roger Negri**, le 18.3.2009
- 83) **6036** Proposition de loi modifiant l'article 10 de la loi du 13 juin 1984 modifié par l'article 28 de la loi du 9 juillet 2004
Dépôt: **Monsieur Alexandre Krieps**, le 29.4.2009
- 84) **6041** Proposition de loi visant à réviser les articles 4. (1) et 4. (2) de la loi du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 7.5.2009
- 85) **6042** Proposition de loi portant modification de la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 12.5.2009
- 86) **6044** Proposition de loi portant modification de la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle
Dépôt: **Monsieur Aly Jaerling**, le 13.5.2009